
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1891.

Crédit provisoire à valoir sur le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1891 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. BEGEREM.

MESSIEURS,

En séance de ce jour le Gouvernement a déposé un projet de loi ouvrant un nouveau crédit provisoire de 5,741,000 francs au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à valoir sur le Budget de ce Département pour l'exercice 1891, et vous en avez renvoyé l'examen à la section centrale qui s'est occupée de ce Budget, constituée à cette fin en Commission spéciale.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

V. BEGEREM.

Le Président,

VAN WAMBEKE.

(¹) Projet de loi, n° 147.

(²) La Commission était composée de MM. VAN WAMBEKE, président, HEYNEN, DE CORSWAEM, DE SMET DE NAEYER, BEGEREM, SCHOLLAERT et SLINGENEYER.
